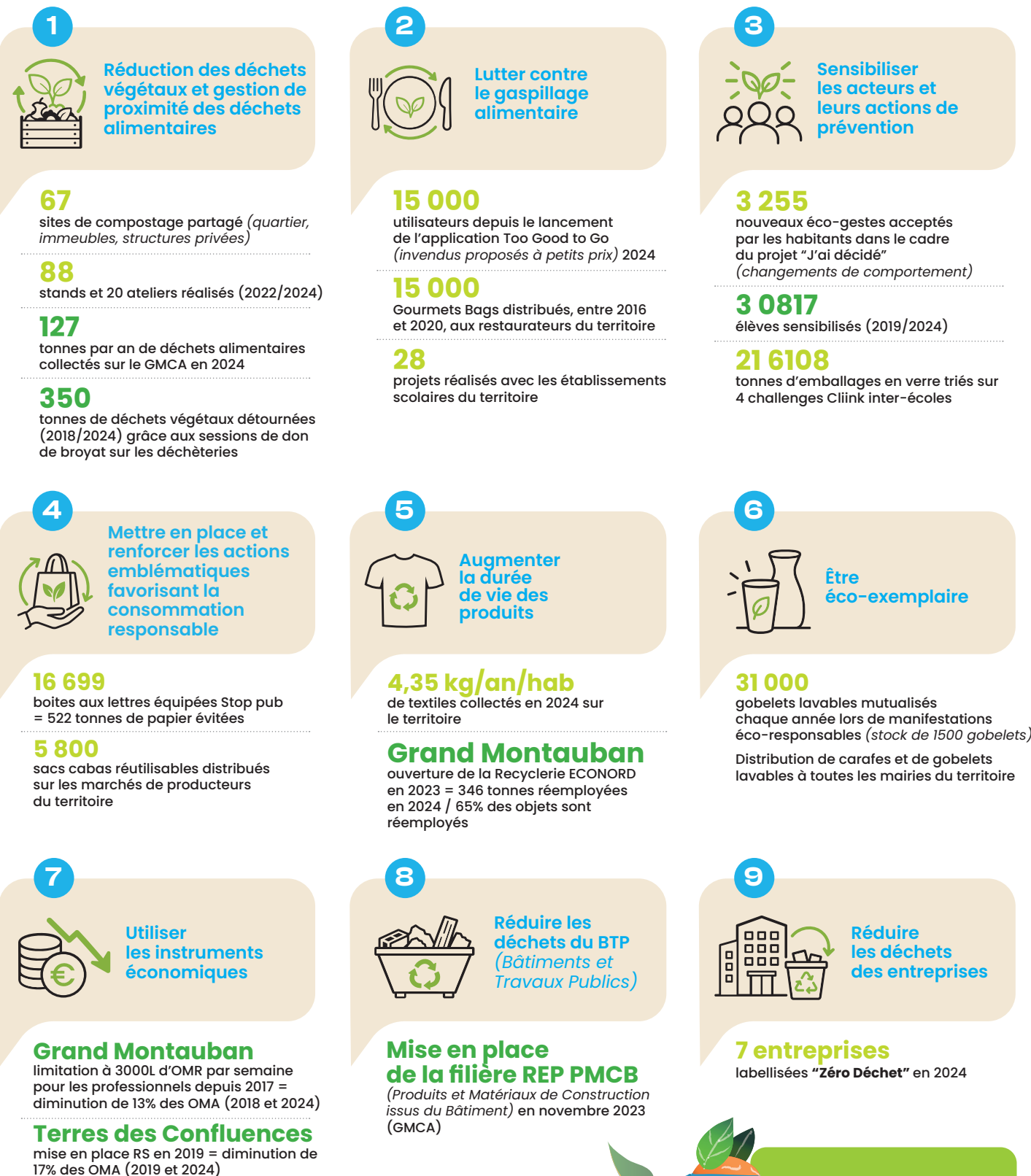


Présentation des axes et des résultats les plus marquants



● Résultats du SIRTOMAD ● Résultats des collectivités membres

+ d'informations

sirtomad.com
ou 05 63 22 28 73

Poursuite des actions entre 2025 et 2026

SIRTOMAD
DIMINUER LES DÉCHETS, VALORISER PLUS



Bilan du PLPDMA 2018/2024

Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Présentation du territoire + rappel des compétences

Le PLPDMA est porté par le SIRTOMAD. Ce Syndicat mixte de Traitement des Déchets, créé en 1986, est constitué de deux collectivités adhérentes :

- Communauté d'Agglomération du Grand Montauban
- Communauté de Communes de Terres des Confluences
- 32 communes - 120 008 habitants

Les Compétences du SIRTOMAD :

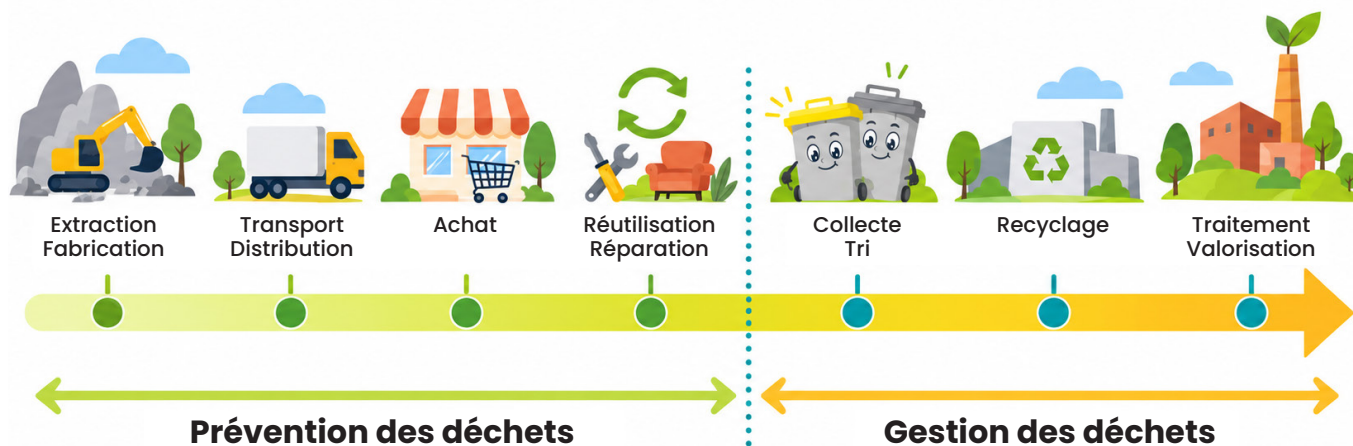
- Le transports des ordures ménagères et autres déchets à partir des points de regroupement
- Le traitement par incinération, tri sélectif, enfouissement et toute autre solution réglementaire (ex : compostage partagé* et plateforme de compostage)
- La valorisation de ce traitement par la production et la distribution des sous produits (production de chaleur et d'électricité, vente des matériaux issus de la collecte sélective en vue de leur recyclage)

*les collectivités membres ont la compétence compostage individuel (vente de composteurs individuels)

Prévention des déchets, qu'est-ce que c'est ?

On parle de prévention des déchets pour désigner toutes les mesures visant à :

- **Diminuer la quantité de déchets** produits par les ménages, les entreprises et les administrations publiques.
- **Diminuer la nocivité des déchets** par l'utilisation de produits moins dangereux.



Rappel des définitions

- **Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)** : les OMR sont les déchets résiduels issus de l'activité domestique quotidienne des ménages (*poubelle grise*).
- **Ordures Ménagères et Assimilées (OMA)** : les OMA sont les déchets produits quotidiennement par les habitants et pris en charge par une collecte dédiée. Les OMA comprennent : les OMR (*poubelle grise*), les emballages et papiers (*poubelle jaune*) et les emballages en verre (*bornes à verre*).
- **Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)** : les DMA comprennent les OMR (*poubelle grise*), les emballages/papiers (*poubelle jaune*), les emballages en verre (*borne à verre*) et les déchets collectés en déchèteries.



OBJECTIFS À L'ÉCHELLE NATIONALE

Plan national de Prévention des Déchets (2021-2027)

- **-15%** de Déchets Ménagers Assimilés en 2030 par rapport à 2010
- **diminution** du gaspillage alimentaire **de 50%** d'ici 2030 par rapport à 2015 dans la consommation des usagers, la production et la restauration commerciale.



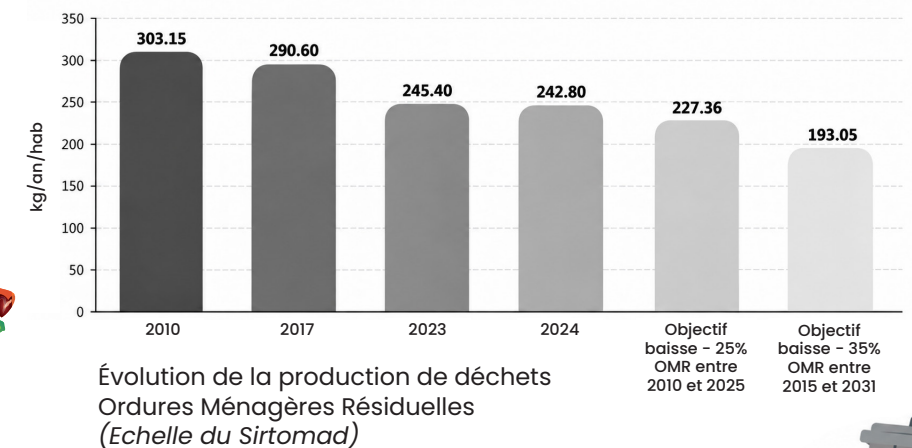
OBJECTIFS À L'ÉCHELLE RÉGIONALE

Plan régional de Prévention des Déchets (2019-2025)

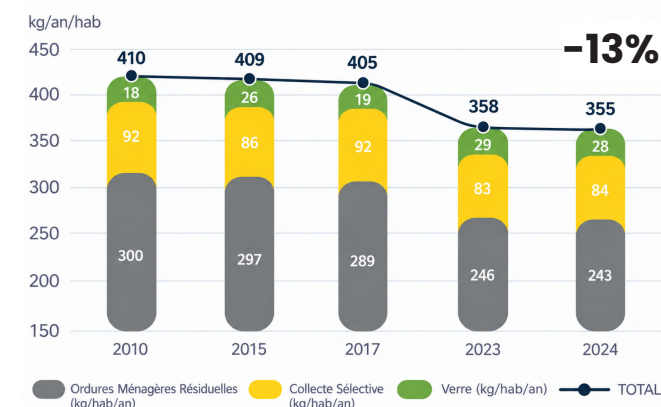
- **-10%** de Déchets Ménagers Assimilés
- **> 63 kg hab/an**
- **-20%** de déchets végétaux apportés en déchèteries
- **-50%** de biodéchets (*Déchets Végétaux + Déchets Alimentaires*) présents dans les Ordures Ménagères Résiduelles.

Evolution production de déchets

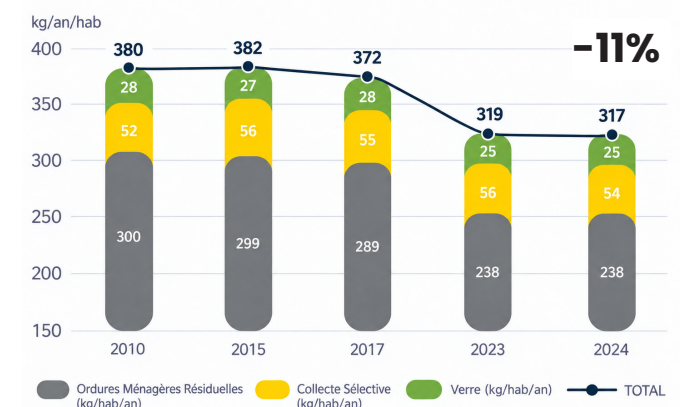
Ordures Ménagères Résiduelles = poubelle grise



Évolution 2010/2024 Grand Montauban



Évolution 2010/2024 Terres des Confluences



Évolution de la production de déchets

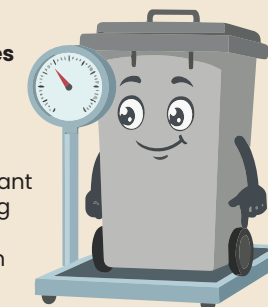
Evolution des déchets traités sur le Sirtomad en 2025

En 2010



En 2025

-21%
sur les Ordures Ménagères Résiduelles entre 2010 et 2025
Chaque habitant a produit 56 kg d'ordures ménagères en moins, entre 2010 et 2025 !



Objectif 2031 -35%
sur les Ordures Ménagères Résiduelles entre 2015 et 2031
Une solution pour y arriver : le compostage des biodéchets (*déchets alimentaires et de jardin*)

